

Mercredi 24 Février 2010 - n°499

Economie - L'innovation pour tous !

Economie - Gestion de crises : associer davantage les élus

Economie - Carte judiciaire : seule Moulins gardera son TGI

Energie - Guide " Plan climat-énergie territorial "

Economie - ETS : Les synthèses des ateliers 2009 en ligne

Economie - Ecole numérique

Economie - Réforme de l'État : renforcement du préfet de région

Economie - Agenda

ECONOMIE

L'innovation pour tous !

L'innovation est plus que jamais à l'ordre du jour. Gage de création de richesses, on attend beaucoup de l'innovation, et notamment qu'elle atténue, voire résolve, les difficultés socio-économiques actuelles. Le 12 juillet 1999, la France s'est dotée d'une loi « Innovation et Recherche » qui a permis un progrès important dans les relations entre la recherche publique et le monde de l'entreprise. Pour autant, la pénétration de la recherche académique dans l'industrie reste en retard dans notre pays par rapport aux autres pays européens et américains, de sorte que l'on doit s'interroger sur les avancées que la loi a permises, les freins qui persistent et les améliorations qu'il convient d'y apporter.

Le rapport remis au début de ce mois de février à Valérie Pécresse par le groupe de travail de l'Académie des sciences dresse le bilan de la loi de juillet 1999. Six groupes de propositions sont dégagés afin, d'une part, de renforcer les liens de coopération entre le monde académique et le monde industriel et, d'autre part, pour favoriser le transfert de l'innovation académique vers l'industrie.

L'Académie des sciences déplore la persistance d'obstacles culturels au détriment de l'innovation. Les chercheurs de notre pays sont traditionnellement enclins à privilégier les activités académiques. En témoigne le plus grand crédit porté aux publications scientifiques qu'à la prise de brevets, à la stabilité institutionnelle qu'à la mobilité, au statut public plus que privé. Parallèlement, les entreprises doivent prêter une meilleure attention aux contributions que peuvent leur apporter les chercheurs et doctorants des établissements publics de recherche. Et le rapport de l'Académie des sciences de souligner que « les causes du retard pris par la France dans la valorisation industrielle de la recherche publique sont l'insuffisante implication dans la recherche appliquée des universitaires et des élèves des grandes écoles scientifiques et techniques, ainsi que l'insuffisante interpénétration du monde industriel et des chercheurs des institutions publiques? ».

Les croyances ont la vie dure et nombreux sont ceux qui pensent encore que la taille fait l'innovation. Pourquoi, interrogeait récemment le directeur général de l'Essec, 5 ou 6 sociétés de valorisation territoriale se partageraient-elles 1 milliard d'euros, soit 200 millions de capital par société, dans le cadre du grand emprunt?? Pourquoi, questionnait-il, et sauf dans des technologies à très haute intensité capitaliste, 5 fois 200 millions serait-il plus efficace que 20 fois 50 millions, voire 50 fois 20 millions?? Combien de lieux, s'alarmait-il enfin, dont les opportunités seront perdues??

Plus que jamais l'ouverture d'esprit doit être de mise?! N'oublions pas que l'innovation prend souvent naissance dans des écosystèmes localisés qui rassemblent cerveaux, entrepreneurs et conditions agréables de vie.

ECONOMIE

Gestion de crises : associer davantage les élus

Avec les changements de doctrine introduits par le dernier livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, le président de la République a chargé, au 1er semestre 2009, Paul Girod, ancien sénateur de l'Aisne et président du Haut comité français pour la défense civile, de réaliser (avec le soutien de l'Inspection générale de l'administration) un audit « sur les dispositifs de gestion de crise mis en œuvre dans les préfetures ».

L'objectif de cette mission est de placer la population au centre de la préparation et de la gestion des crises, de voir comment la coopération civilo-militaire peut être renforcée, et enfin d'associer davantage les élus des territoires à la gestion des crises. Les conclusions de cette mission pourraient être rendues fin mars. Afin d'obtenir un retour d'expériences et des préconisations au niveau des villes moyennes, Paul Girod a rencontré le 23 février Bruno Bourg-Broc, président de la FMVM.

Premiers gestionnaires de la crise

Pour contribuer à l'efficacité des articulations futures entre services (DDSP, SDIS, Santé, sécurité civile, polices municipales...), en vue d'une gestion territoriale des risques, Bruno Bourg-Broc a rappelé que le maire, par ses pouvoirs de police, est le premier gestionnaire de la crise si elle ne dépasse pas les limites communales. C'est le

préfet qui se charge ensuite des opérations. Il y a donc un intérêt manifeste à organiser l'action des maires, surtout ceux des communes qui n'ont ni les moyens ni parfois la culture de la sécurité civile. La loi de modernisation de la sécurité civile leur a pourtant donné deux outils? : la réserve communale de sécurité civile et le plan communal de sauvegarde.

« Réserve » communale

Appui aux forces de sécurité civile, la réserve communale de sécurité civile participe en théorie au soutien et à l'assistance des populations, à l'appui logistique et au rétablissement des activités. Elle peut également contribuer à la préparation des populations face aux risques. Elle est placée sous l'autorité du maire et composée de bénévoles compétents engagés par contrat. Bruno Bourg-Broc a indiqué que cette réserve restait malheureusement aujourd'hui embryonnaire au niveau des villes moyennes et que, peut-être, un nouveau souffle lui serait donné avec l'adoption récente, en première lecture, par l'Assemblée nationale de la proposition de loi créant un service civique.

Plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde regroupe quant à lui l'ensemble des documents contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé, ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention.

À ce jour, il semble que le nombre de villes moyennes qui se sont mises en conformité avec les dispositions de cette loi reste également insuffisant. Le plan communal de sauvegarde constitue pourtant un grand intérêt pour les villes moyennes et pour le maire, qui sera forcément sollicité en cas de crise grave. Cela s'est vu, par exemple, durant les dernières tempêtes et celle de 1999, et cela est encore plus vrai en cas de pandémie grippale.

Bruno Bourg-Broc a souligné que les maires des villes moyennes ne manquaient pas de bonne volonté face à la crise. Ils ont à leur disposition un certain nombre de textes et de guides pratiques qui doivent leur permettre d'organiser leurs services et leur commune.

Certaines villes, notamment les plus grandes aux services étoffés, l'ont déjà fait. Pour les autres, il manque apparemment un catalyseur. Aussi, à l'issue de cette audition, Bruno Bourg-Broc a estimé qu'il pourrait être utile d'organiser des stages de constitution d'une réserve de sécurité civile et d'élaboration d'un plan communal de sauvegarde, grâce aux organismes tels que le CNFPT. La formation de formateurs par les services de l'État concernés, rédacteurs de cette partie de la loi du 13 août 2004, est à cet égard certainement possible et en tout cas souhaitable.

ECONOMIE

Carte judiciaire : seule Moulins gardera son TGI

La réforme de la carte judiciaire a prévu la suppression de 178 tribunaux d'instance, sur 473, dont la fermeture est effective depuis le début de l'année, et la disparition d'ici au 1er janvier 2011 de 23 tribunaux de grande instance (TGI) sur 181.

Conséquence de l'incompréhension suscitée pour de nombreux sites, plus du tiers des fermetures programmées ont fait l'objet de requêtes devant le Conseil d'État par des associations, des élus, des avocats...

Dans une décision rendue vendredi dernier, le Conseil d'État aura finalement épargné une ville moyenne puisque celui-ci a annulé la suppression du TGI de Moulins dans l'Allier. Toutefois, sur les autres modifications envisagées par la nouvelle carte judiciaire, le Conseil d'État a rejeté la quasi-totalité des requêtes déposées par les opposants à cette réforme. La juridiction a annulé, pour des irrégularités de procédure, la suppression des tribunaux pour enfants de Guingamp et de Bourgoin-Jallieu, mais cela ne devrait pas empêcher leur fermeture.

Dans la décision concernant la ville de Moulins, la plus haute juridiction administrative a mis en balance la « distance importante » séparant cette ville préfecture et Cusset qui devait garder un TGI. Il a été également mis en avant la présence d'un établissement pénitentiaire sensible (Centrale de Moulins - Yzeure) et la « localisation d'autres services de l'État et du conseil général dont le concours est nécessaire au bon fonctionnement du service public de la justice ». Cette décision devrait sans doute, dans l'avenir, inspirer de nombreuses « villes moyennes préfectures » concernées par les conséquences de la révision générale des politiques publiques.

Plus d'infos sur www.conseil-etat.fr

ENERGIE

Guide " Plan climat-énergie territorial "

La lutte contre le réchauffement climatique nécessite une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui peut être obtenue en associant efficacité énergétique, approvisionnement en énergie renouvelable et efficacité économique. Dans le texte du « Grenelle 2 » (Tite III, article 26), voté au Sénat en première lecture le 8 octobre 2009,

et actuellement en débat à l'Assemblée nationale, il est prévu l'établissement d'un « bilan des émissions de gaz à effet de serre », qui consiste à mesurer les émissions de GES liées aux processus de production ou aux installations. Mais aussi, et surtout, l'adoption d'un « plan climat-énergie territorial » qui deviendra obligatoire pour les régions, les départements, et les communes ou EPCI de plus de 50 000 habitants. Dans les faits, cette mesure devrait concerner près de 400 collectivités au total.

Pour anticiper cette généralisation du plan climat-énergie territorial, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) s'est constituée, en liaison avec ses partenaires, en centre de ressources pour apporter le soutien méthodologique et opérationnel essentiel aux collectivités.

Dans ce cadre, la brochure réalisée par l'Ademe « Construire et mettre en œuvre un plan climat territorial » reste encore aujourd'hui un document de référence mis à disposition des chefs de projet et chargés de mission des collectivités pour les aider dans l'élaboration du plan climat-énergie territorial de leur territoire. Conçu à partir des retours d'expériences de collectivités et de territoires déjà engagés dans ce type de plan, il constitue aussi un outil méthodologique à destination des élus et des responsables de ces dossiers dans les collectivités territoriales.

[Téléchargez le guide de l'ADEME](#)

ECONOMIE

ETS : Les synthèses des ateliers 2009 en ligne

Tous les ans, les « Entretiens Territoriaux de Strasbourg » (ETS) ont vocation à aborder l'ensemble des enjeux sociétaux et transversaux qui sont au centre des politiques publiques locales conduites par les élus et leurs directions générales. Acteurs publics, privés, associatifs, usagers et syndicats cherchent à illustrer l'articulation des initiatives sur les territoires. Depuis plusieurs années, les synthèses de tous les ateliers sont systématiquement mises en ligne et publiées sur le site officiel de la manifestation.

La FMVM était partenaire, pour la seconde année consécutive, des ETS. Cette dernière rencontre s'est déroulée les mercredi 2 et jeudi 3 décembre 2009 dernier, au palais des congrès de Strasbourg. Le Centre national de la fonction publique territoriale a ainsi organisé sa douzième édition des ETS en 2009, sur le thème « Le service public territorial face aux crises ». L'objectif de ces deux journées a consisté à favoriser les échanges d'expériences et à ouvrir un temps de réflexion et de prospection sur les enjeux professionnels et institutionnels liés aux contextes de crises.

Dans ce cadre, la FMVM avait organisé l'atelier le jeudi 3 décembre au matin, avec pour thème « Les stratégies des villes moyennes pour favoriser l'attractivité et l'emploi ». Gilbert Meyer, maire et président de la communauté d'agglomération de Colmar, et Jean-Marc Marchetti, directeur général des services de la ville de Charleville-Mézières, ont ainsi présenté leurs expériences réciproques de terrain, en matière de politique d'attractivité économique dans leur bassin d'emploi.

[Lire l'intégralité des synthèses](#)

ECONOMIE

Ecole numérique

Pour le Gouvernement, la modernisation de l'enseignement passe par l'accès de tous les élèves aux technologies numériques. Le Premier ministre, François Fillon, a donc chargé une mission parlementaire de réaliser l'état des lieux des TICE (technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement). Ce rapport a été remis au ministre de l'Education nationale, Luc Chatel, le 15 février.

Enjeux

L'objectif du Gouvernement est triple :

- 1) Adapter l'école aux évolutions de la société. Le marché du travail requiert des jeunes générations de nouvelles compétences, c'est-à-dire la maîtrise des outils numériques, mais aussi : la connaissance des langues étrangères (dont la pratique orale sera développée grâce à Internet), l'autonomie et la confiance en soi (par l'utilisation individuelle d'outils de recherche et d'expression), l'ouverture sur le monde.
- 2) Favoriser la réussite scolaire et l'égalité des chances. En étudiant selon un rythme personnalisé et dans un environnement de travail familial et motivant, les élèves en difficulté devraient améliorer leurs résultats. L'informatisation des établissements doit également servir l'accès de tous à la culture (par la consultation des expositions en ligne par exemple) et compenser les déficiences motrices ou sensorielles des élèves en situation de handicap.
- 3) Rendre plus efficace la gestion des établissements scolaires par la généralisation de l'Environnement numérique de travail (ENT). Dans cet espace virtuel, l'ensemble de la communauté éducative – élèves, enseignants, familles – peut communiquer (via une messagerie électronique ou un forum) et accéder à des documents numériques (cours, services de vie scolaire, bulletins de notes).

Priorités

Trois priorités préconisées par le rapport impliquent directement les collectivités? :

- La connexion de 100% des établissements scolaires en haut débit d'ici à 2012 et la généralisation des tableaux numériques interactifs (comprenant un écran tactile et une vidéoprojection). 75% des établissements sont déjà connectés en haut débit, mais seulement 6% des classes disposent d'un tableau numérique.
- Le développement des ENT et la création d'un ENT spécifique à l'école primaire (comprenant un cahier de textes à

la disposition des familles).

- La création d'une structure nationale associant l'État, les collectivités et les entreprises. Cette structure sera chargée d'encourager les pratiques numériques à l'école, de la conception des supports pédagogiques (manuels numériques, ressources en ligne) à leur insertion dans les programmes scolaires et les budgets des établissements, en passant par la formation des enseignants.

Plusieurs mesures sont déjà réalisées dans les villes moyennes?: ainsi, la ville de Nevers a investi dans l'achat de logiciels éducatifs et la ville de Vannes, dans l'équipement en tableaux blancs interactifs.

Financement en question

Si le rapport évalue le coût global des mesures (à environ 1 milliard d'euros), il ne détermine pas comment l'investissement sera réparti entre l'État et les collectivités. Après avoir rappelé la responsabilité de ces dernières en matière de numérique, Luc Chatel a toutefois précisé que :

- le Gouvernement veillera à minimiser les inégalités entre les territoires, en assurant une coordination nationale ;
- une partie du Grand emprunt pourrait être allouée à l'école numérique, au sein du volet sur les usages et services numériques (d'un montant de 2,5 milliards d'euros).

Les mesures définitives du plan numérique pour l'Éducation nationale devraient être rendues publiques en avril.

[Consulter le rapport «?Réussir l'école numérique?»](#)

ECONOMIE

Réforme de l'État : renforcement du préfet de région

Un décret paru le 17 février modifie la répartition des rôles entre le préfet de région et le préfet de département. Le premier a désormais «?autorité?» sur le second.

Le préfet de région peut ainsi?:

- adresser aux préfets de département des «?instructions?» (et non plus des «?orientations?»);
- «?évoquer, par arrêté et pour une période limitée, tout ou partie d'une compétence?»;
- prendre toute décision relative à la mise en œuvre des politiques de l'État ou de l'Union européenne.

En particulier, le préfet aura désormais autorité sur?:

- la répartition du personnel entre les services déconcentrés départementaux?;
- l'attribution des crédits de l'État (après consultation néanmoins d'un Comité de l'administration régionale composé des préfets et des directeurs régionaux des services déconcentrés).

S'il passe sous l'autorité du préfet de région, le préfet de département conserve toutefois son pouvoir sur les services déconcentrés départementaux et (depuis le 16 février) sur les services départementaux de gendarmerie, d'incendie et de secours. Il demeure sous l'autorité directe des ministres dans deux domaines?: l'entrée et le séjour des étrangers?; et le contrôle de légalité. Il reste «?seul habilité à négocier et conclure, au nom de l'État, toute convention avec le département, les communes et leurs établissements publics?» (article 59 du décret 2004-374).

Quant au sous-préfet, ses missions n'ont pas changé («?participer?» au contrôle de légalité, animer et coordonner l'action des services déconcentrés dans l'arrondissement) mais elles s'appliquent désormais à la gendarmerie nationale, dans les limites compatibles avec son statut militaire.

ECONOMIE

Agenda

1er avril 2010 - Paris

Conseil d'administration de la FMVM suivi d'une réunion de présentation de travaux du Plan, Urbanisme, Construction et Architecture (PUCA) sur les villes moyennes et la territorialisation de l'économie

4 mai 2010 - Paris

États généraux du logement

10 juin 2010 - Paris

Assemblée générale de la FMVM

Édité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérus
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi